

VAL DE GASCOGNE
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE À CAPITAL VARIABLE
SIÈGE SOCIAL : 28 Chemin de Mouchac 32390 SAINTE-CHRISTIE
RCS AUCH 382 063 717

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 08 DÉCEMBRE 2023

.....

SEPTIEME RESOLUTION – Renouvellement du quart sortant du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale constate que les mandats des Administrateurs suivants arrivent à expiration avec la présente Assemblée :

- SCEA DE LEYROU représentée par Madame Gisèle AUBIAN ;
- SCEA DU BAYLAN représentée par Monsieur Marc GAUDE ;
- SCEA ACETI représentée par Monsieur Sébastien ACETI ;
- EARL MORVAN représentée par Monsieur Jean-Louis MORVAN ;
- Monsieur Philippe ARANCINI.

Elle prend acte que l'ensemble des Administrateurs ci-dessus sollicitent le renouvellement de leurs mandats, à l'exception de la SCEA DE LEYROU représentée par Madame Gisèle AUBIAN.

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027, l'ensemble des Administrateurs demandant le renouvellement de leurs mandats.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

HUITIEME RESOLUTION – Démission d'Administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que Monsieur Pierre CAHUZAC, Administrateur arrivant à la limite d'âge prévue dans les statuts, prend acte de sa démission de son mandat d'Administrateur.

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission, en date du 7 novembre 2023, de l'EARL SPERTINO représentée par Monsieur Flavio SPERTINO de son mandat d'Administrateur. Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

NEUVIEME RESOLUTION – Nomination d'Administrateurs

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveaux Administrateurs :

- EARL ADOUE, représentée par Monsieur Lionel ADOUE dont le siège social est sis « Au Village » 31210 FRANQUEVIELLE
- GAEC DE LA TOURELLE représenté par Monsieur Florian LAGERLE dont le siège social est sis lieu-dit Tourelle 09230 CERIZOLS

Pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

.....

QUINZIÈME RESOLUTION – Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, de transmission à l'autorité d'agrément et de façon plus générale toutes autres formalités qu'impliqueraient les présentes.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT
Monsieur Cédric CARPENE

